



Nations Unies

**Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme du Haut
Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Cinquante et unième session
(2-6 octobre 2000)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 12A (A/55/12/Add.1)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 12A (A/55/12/Add.1)

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Rapport du Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

Cinquante et unième session (2-6 octobre 2000)



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est paru en tant que *Supplément No 12 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session (A/55/12)*.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–16 | 1 |
| A. Ouverture de la session. | 1–4 | 1 |
| B. Élection des membres du Bureau. | 5 | 1 |
| C. Représentation aux travaux du Comité | 6–12 | 1 |
| D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation. | 13 | 3 |
| E. Déclaration liminaire du Président du Comité | 14–16 | 3 |
| II. Travaux de la cinquante et unième session | 17–22 | 4 |
| III. Décisions et conclusions du Comité exécutif | 23–32 | 5 |
| A. Conclusion sur la protection internationale. | 23 | 5 |
| B. Conclusion sur le suivi de la Conférence sur la CEI | 24 | 7 |
| C. Décision sur la sécurité du personnel du HCR et de tous les autres personnels humanitaires | 25 | 8 |
| D. Décision sur les questions relatives aux programmes, à l'administration et aux finances. | 26 | 9 |
| E. Décision sur la Conférence d'annonces de contributions | 27 | 11 |
| F. Décision sur le cinquantième anniversaire du HCR et sur la Journée mondiale du réfugié | 28 | 12 |
| G. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2001 | 29 | 12 |
| H. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif | 30 | 13 |
| I. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2000-2001 | 31 | 14 |
| J. Décision sur la participation des organisations non gouvernementales (ONG) en qualité d'observateur aux travaux du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et de son comité permanent | 32 | 15 |
| Annexes | | |
| I. Décisions et conclusions adoptées par le Comité permanent en 2000. | | 16 |
| II. Déclaration liminaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa cinquante et unième session . . . | | 17 |
| III. Résumé du Président : thème du millénum (HCR@50 : de la réponse aux solutions) | | 30 |

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa cinquante et unième session au Palais des Nations à Genève du 2 au 6 octobre 2000. Elle est ouverte par le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Raimundo Pérez-Hernández y Torra (Espagne).
2. S. E. l'Ambassadeur Perez-Hernández y Torra déplore tout d'abord les assassinats récents de fonctionnaires du HCR en Indonésie et en Guinée. Ces tragédies soulignent la nécessité d'une action conjointe sur les questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel par tous les acteurs concernés, y compris le Comité exécutif.
3. Réfléchissant sur les travaux du Comité au cours de l'année écoulée, le Président sortant note que des progrès ont été accomplis sous forme de changements organisationnels importants. Ils incluent les amendements apportés au budget annuel ainsi que des propositions sur la Conférence d'annonces de contributions et sur la structure d'affectation des fonds. En dépit de ces réalisations, des défis énormes restent à relever, notamment celui de la diminution des ressources qui met en péril les opérations actuelles et futures du HCR.
4. Le Président sortant se réfère ensuite aux visites qu'il a effectuées l'année dernière au Kosovo et en République islamique d'Iran. Ce qu'il y a vu l'a beaucoup impressionné, tout comme l'expérience qu'il a acquise tant au plan professionnel que personnel en sa qualité de Président du Comité. En conclusion, il rend sincèrement hommage aux 22 millions de réfugiés du monde. Il espère que l'adoption proposée d'une « Journée mondiale du réfugié » permettra de faire la preuve de l'appui et de la solidarité pour la cause.

B. Élection des membres du Bureau

5. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Président :</i> | S. E. l'Ambassadeur Ali Khorram (Iran, République islamique d') |
| <i>Vice-Président :</i> | S. E. l'Ambassadeur Johan Molander (Suède) |
| <i>Rapporteur :</i> | M. Haiko Alfeld (Afrique du Sud). |

C. Représentation aux travaux du Comité

6. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Liban, Madagascar, Maroc, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria,

Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique du Congo, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela.

7. Les gouvernements des États suivants étaient représentés par des observateurs :

Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée, Honduras, Indonésie, Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Mexique, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Swaziland, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

8. La Palestine était représentée en tant qu'observatrice.

9. La Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs.

10. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Nations Unies (NU), Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau international du Travail (BIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

11. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs :

Ligue des États arabes, Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Conseil de l'Europe, Organisation internationale pour les migrations (OIM).

12. Quelque 75 organisations non gouvernementales étaient représentées à la session.

D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

13. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/941) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème annuel : HCR@50 : de la réponse aux solutions.
5. Rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale;
 - b) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances.
6. Examen et adoption du budget-programme annuel du HCR pour 2001.
7. Rapports relatifs au contrôle du programme.
8. Réunions du Comité permanent en 2001.
9. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la cinquante et unième session du Comité exécutif.
12. Clôture de la session.

E. Déclaration liminaire du Président du Comité exécutif

14. Prenant ses fonctions en tant que Président du Comité, S. E. l'Ambassadeur Ali Khorram (Iran, République islamique d') rend hommage au dynamisme et au dévouement du Président sortant et le remercie de sa contribution importante aux travaux du Comité. Il salue également la conduite visionnaire du Haut Commissaire tout au long de son mandat, grâce à laquelle l'action humanitaire a été au premier rang de la préoccupation internationale.

15. Se référant aux récentes atrocités qui ont provoqué la mort de quatre fonctionnaires du HCR, il affirme que les questions relatives à la sécurité doivent constituer une de ses principales préoccupations en sa qualité de président. Il convient également de mettre l'accent sur le dialogue, entre les États membres du Comité, sur les situations de réfugiés prolongées. Ces situations constituent un lourd fardeau pour les pays hôtes, particulièrement les pays en développement et il est urgent de trouver des solutions novatrices. Il encourage les délégations à saisir l'occasion qu'offre le cinquantième anniversaire du HCR pour réfléchir sur ces activités et évaluer les principaux défis qu'il aura à relever à l'avenir. Il décrit ensuite brièvement les missions qu'il a effectuées en Thaïlande et dans le Caucase au début de cette année et renouvelle son appel pour l'appui de la communauté internationale aux efforts des pays hôtes.

16. En conclusion, il rappelle que les débats de la cinquante et unième session contiennent un certain nombre d'éléments nouveaux visant à encourager un dialogue interactif. Ils incluent une discussion de groupe, la première dans l'histoire du Comité exécutif – portant sur « la Promotion et l'établissement de la paix : lier l'assistance aux réfugiés et l'aide humanitaire au développement à plus long terme ». Il est également prévu de consacrer davantage d'attention cette année aux questions de la protection internationale et de la discussion budgétaire.

II. Travaux de la cinquante et unième session

17. Le Haut Commissaire fait une déclaration liminaire qui est reproduite à l'annexe II.

18. Le Comité entend également une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies où il rend hommage à l'engagement héroïque du Haut Commissaire au cours de son mandat de 10 ans. Il rappelle que cette décennie a été marquée par des défis immenses, a vu une évolution inquiétante de la nature du conflit en vertu de laquelle les populations civiles sont devenues à la fois l'arme et la cible de la guerre. Rien d'étonnant donc à ce que le HCR ait été confronté à des difficultés sans précédent tant par leur dimension que par leur nature et qu'il soit devenu une institution de secours massifs s'occupant de millions de personnes sur la planète.

19. Le Secrétaire général se réfère aux liens de coopération étroite avec le Haut Commissaire alors qu'ils ont travaillé côte à côte dans de nombreux combats. Il demande à la communauté internationale de conforter cet héritage dans trois domaines : le renforcement de l'institution de l'asile au sujet duquel il se félicite du projet de consultations mondiales visant à revitaliser le régime de la protection; un système plus pertinent, cohérent et adéquat de financement pour les programmes du HCR et l'action énergique des États visant à garantir la sécurité des agents humanitaires, particulièrement compte tenu de la disparition tragique de fonctionnaires du HCR.

20. La Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial s'est fait l'écho des engagements pris par le Secrétaire général et le Haut Commissaire d'accorder la priorité absolue à la sécurité, et a exprimé ses condoléances au personnel du HCR ainsi qu'aux familles des disparus. La Directrice exécutive a rendu un hommage vibrant aux réalisations de Mme Ogata en tant que Haut Commissaire, soulignant qu'elle avait contribué à changer le visage des Nations Unies. Sa sagesse et sa conduite éclairée ont constitué un exemple à suivre au sein de la communauté humanitaire. Mme Ogata a également renforcé les liens entre le HCR et le Conseil de sécurité des Nations Unies en aidant cet organe à mieux apprécier les relations entre les préoccupations humanitaires et les considérations politiques.

21. Le Haut Commissaire se prête ensuite à un exercice de questions-réponses. Les questions soulevées concernent les problèmes tels que le renforcement du cadre juridique, en évitant un facteur d'attraction dans certaines situations de réfugiés ainsi que les problèmes posés par des situations de réfugiés prolongées.

22. Le résumé du Président au titre du point 4 de l'ordre du jour (débat sur le thème annuel) figure à l'annexe III. Le compte rendu intégral des délibérations du Comité, comprenant les déclarations ou autres interventions faites par les délégations au titre de l'ensemble des points de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que les

discours de clôture du Président et du Haut Commissaire sont contenus dans les comptes rendus de la session.

III. Décisions et conclusions du Comité exécutif¹

A. Conclusion sur la protection internationale

23. *Le Comité exécutif,*

Félicitant chaleureusement le HCR à l'occasion du 50e anniversaire de son établissement et *se félicitant* de l'accent mis par la Note de cette année sur les mesures prises par le Haut Commissariat pour rendre la protection efficace,

Reconnaissant que la protection internationale est une fonction dynamique orientée vers l'action, conduite en coopération avec les États et d'autres partenaires, pour promouvoir et faciliter l'admission, l'accueil, le traitement des réfugiés et pour mettre en oeuvre des solutions orientées vers la protection en vue de l'objectif global de renforcer le respect des droits des réfugiés et de résoudre leurs problèmes,

Se félicitant du fait que de nombreux États continuent à accorder l'asile à un grand nombre de réfugiés mais profondément préoccupé par les violations des droits des réfugiés reconnus au plan international, dont le refoulement des réfugiés, la militarisation des camps de réfugiés, la participation des enfants réfugiés à des activités militaires, la violence liée à l'appartenance sexuelle et la discrimination à l'égard des réfugiés, particulièrement des femmes réfugiées, la détention arbitraire des demandeurs d'asile et des réfugiés, également préoccupés par l'application imparfaite des instruments relatifs aux réfugiés par certains États parties,

Affirmant l'importance d'accorder une attention prioritaire aux besoins de protection des femmes, des enfants, des adolescents et des personnes âgées, à la planification et à la mise en oeuvre des programmes du HCR et des politiques des États,

Prenant acte de la complexité d'un environnement évolutif où la protection des réfugiés doit être fournie, y compris la nature du conflit armé et les modes actuels de déplacement, les flux de populations mixtes, les coûts élevés de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile et du maintien des systèmes d'asile, l'augmentation du trafic et de l'introduction clandestine de personnes, l'abus des procédures d'asile qui affaiblit le régime de protection internationale existant, y compris les problèmes liés à la sauvegarde des systèmes d'asile menacés par les abus et à l'exclusion de la protection des réfugiés de ceux qui n'y ont pas droit, ainsi que l'absence de solutions aux situations de réfugiés prolongées,

Reconnaissant que les pays d'asile supportent une lourde charge, y compris notamment les pays en développement, les pays en transition et les pays ayant des ressources limitées accueillant un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, réitérant à cet égard son ferme engagement aux principes de la solidarité internationale, du partage de la charge et de la coopération internationale visant à se répartir les responsabilités, et réaffirmant le rôle de catalyseur du HCR dans l'assistance et l'appui aux pays accueillant des réfugiés, particulièrement les pays en

¹ La liste des décisions adoptées par le Comité permanent aux cours de ces réunions intersessions en 2000 figure à l'annexe I.

développement ainsi que dans la mobilisation d'une assistance auprès de la communauté internationale pour alléger l'impact d'importantes populations réfugiées,

Reconnaissant les contributions positives que font les réfugiés aux pays hôtes,

Reconnaissant la nécessité pour les gouvernements, le HCR et la communauté internationale de continuer à répondre aux besoins des réfugiés en matière d'asile et d'assistance jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées, tout en notant que le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation sont les solutions durables traditionnelles pour les réfugiés, et en affirmant que le rapatriement librement consenti est la solution la plus souhaitable lorsqu'elle est réalisable,

Notant les discussions au sein du Comité permanent sur l'interception des demandeurs d'asile et des réfugiés et reconnaissant l'importance d'adopter des mesures globales, entre tous les États concernés et en coopération avec le HCR, les organisations internationales et d'autres organisations compétentes, pour traiter comme il convient le problème de la migration irrégulière, du trafic et de l'introduction clandestine de personnes, incluant éventuellement des réfugiés et des demandeurs d'asile, et pour s'assurer dans ce contexte que les besoins de protection internationale et d'assistance des demandeurs d'asile et des réfugiés sont déterminés et intégralement couverts, conformément aux responsabilités en matière de protection internationale, en particulier le principe du non-refoulement,

Réaffirmant que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et son Protocole de 1967, restent la pierre angulaire du régime international des réfugiés, constatant que les formes complémentaires de protection adoptées par certains États constituent une réponse pragmatique visant à veiller à ce que les personnes ayant besoin de cette protection la reçoivent, et reconnaissant dans ce contexte l'importance d'une application sans réserve de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 par les États parties,

Prenant acte de l'initiative du HCR d'entamer des consultations mondiales sur la protection internationale et encourageant le HCR, parallèlement à ces consultations, à continuer de rechercher des réponses pratiques, en coopération avec les États et d'autres acteurs concernés, pour relever les défis actuels et futurs en matière de protection,

a) *Se félicite* de la proposition du HCR d'entreprendre, avec les États, un processus de consultations mondiales, bénéficiant de l'implication étroite, entre autres, d'experts en matière de protection des réfugiés, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de réfugiés pour revitaliser le régime de protection internationale et pour discuter des mesures visant à assurer une protection internationale à tous ceux qui en ont besoin, tout en tenant compte des préoccupations légitimes des États, des communautés hôtes et de la communauté internationale en général;

b) *Souligne* dans ce contexte que ce processus, à la veille du 50e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, offre une occasion unique de revitaliser la protection des réfugiés et d'encourager la mise en oeuvre effective de la Convention et du Protocole tout en définissant les approches qui permettront de faire face aux nouvelles situations non couvertes par ces instruments;

c) *Invite* le HCR à présenter un rapport au Comité exécutif à sa 52e session sur les progrès accomplis dans ce processus.

B. Conclusion sur le suivi de la Conférence sur la CEI

24. *Le Comité exécutif,*

Rappelant le Programme d'action adopté en mai 1996 par la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays voisins, ainsi que les conclusions du Comité exécutif à ses quarante-septième, quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième sessions,

a) *Se félicite* du rapport et des recommandations sur l'avenir du processus de suivi de la Conférence sur la CEI adoptés à la cinquième réunion du Groupe directeur en juillet 2000;

b) *Approuve* la décision du Groupe directeur de poursuivre ses activités dans le cadre du « Suivi de la conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, de la migration et de l'asile » pendant les cinq ans qui viennent en mettant l'accent sur quatre questions thématiques;

c) *Réaffirme* l'importance et la valeur toujours actuelle du Programme d'action qui reste le fondement des activités futures afin de consolider les réalisations à ce jour, et souligne la nécessité de revigorer les efforts conjoints pour aller encore de l'avant dans les activités de suivi;

d) *Encourage* tous les États intéressés à participer activement aux activités futures dans la mesure où leurs intérêts et priorités sont pris en compte et à coopérer sur différents plans complémentaires, dans le cadre de réunions de haut niveau sur les progrès accomplis et sur l'examen de nouvelles activités de suivi;

e) *Se félicite* des progrès accomplis dans un certain nombre de pays de la CEI concernant l'application du Programme d'action dans les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment comme l'indique le rapport d'évaluation du processus de la Conférence;

f) *Demande* aux gouvernements de tous les pays de la CEI à qui il incombe au premier chef de régler les problèmes graves de déplacement de population auxquels ils font face, de renouveler et de renforcer leur engagement tant pratique que politique à mettre en oeuvre les recommandations dans l'esprit du Programme d'action afin de garantir des progrès plus cohérents et plus importants, surtout dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des réfugiés, et de régler les problèmes des anciennes populations déplacées;

g) *Note* l'importance des efforts conjoints pour surmonter les difficultés liées à la poursuite des objectifs du Programme d'action en obtenant, entre autres, un niveau plus élevé d'appui politique, des solutions politiques durables aux conflits, l'intensification de la démocratisation et de la construction de la société civile, la stricte application de la législation, la coopération adéquate au niveau régional ou bilatéral, la participation plus active des institutions financières internationales et des agences de développement, ainsi que la mise à disposition de ressources financières;

h) *Note* que les graves problèmes que connaissent les pays de la région ne peuvent être réglés par les seules ressources et expériences de ces pays;

i) *Se félicite* de l'appui accordé à ce jour par d'autres États à ce processus, y compris la réaffirmation de cet appui lors de la réunion du Comité directeur en juillet 2000, et demande aux États de poursuivre et d'intensifier leur coopération et leur soutien dans un esprit de solidarité internationale et de partage de la charge pour aider les pays de la CEI à assurer le suivi de la Conférence de Genève de 1996;

j) *Apprécie* les efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe afin d'appuyer le processus de suivi et de mobiliser les ressources à cette fin et leur demande de renforcer leurs efforts et leurs liens de coopération mutuels;

k) *Exhorte* le Haut Commissaire à continuer d'informer le public et de resserrer les liens avec d'autres acteurs internationaux clefs tels que le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et d'autres institutions des droits de l'homme, financières et chargées du développement;

l) *Se félicite* des progrès accomplis dans l'édification de la société civile, particulièrement moyennant le développement du secteur non gouvernemental, le développement de la coopération entre les ONG et les gouvernements d'un certain nombre de pays de la CEI, note à cet égard la relation entre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action et le succès de la promotion de la société civile, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme;

m) *Demande* aux gouvernements des pays de la CEI de faciliter encore l'établissement d'ONG et leur travail, de renforcer encore, de concert avec les organisations internationales, leur coopération avec les ONG, et d'accroître leur participation au processus de suivi de la Conférence sur la CEI;

n) *Demande* au Haut Commissaire de tenir le Comité exécutif informé des mesures prises pour la mise en oeuvre des recommandations et des progrès accomplis concernant la question du suivi de la Conférence de Genève de 1996.

C. Décision sur la sécurité du personnel du HCR et de tous les autres personnels humanitaires

25. Le Comité exécutif,

Rendant hommage au Haut Commissaire, à son personnel et à leurs partenaires d'exécution pour leur compétence, leur courage et leur dévouement dans l'accomplissement de leur mission,

Profondément bouleversé par les blessures, les pertes en vies humaines ainsi que par d'autres formes de violence physique et psychologique infligées au personnel, notamment la flambée de violence et les assassinats récents en Indonésie et en Guinée, et exprimant sa révolte devant le fait que le personnel humanitaire ait parfois été spécifiquement visé,

Notant avec une vive préoccupation que ces pratiques méprisables risquent d'avoir des répercussions néfastes sur les opérations du HCR et autres opérations humanitaires, et de se traduire par des dangers et des souffrances beaucoup plus importants pour les populations que le personnel humanitaire s'efforce de protéger et d'assister, tout en faisant courir de graves risques en matière de sécurité aux populations accueillant les réfugiés et les rapatriés,

a) *Réaffirme* sa conclusion et sa décision antérieures à ce sujet, adoptées à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions²;

b) *Rappelle* les résolutions³ pertinentes de l'Assemblée générale relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et, en particulier, sa récente déclaration présidentielle⁴ déplorant vivement le fait que les incidents de violence se perpétuent, faisant toujours davantage de victimes parmi le personnel humanitaire;

c) *Exhorte* les États à assumer pleinement leurs responsabilités consistant à garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et d'autres institutions humanitaires ainsi que de tous les autres personnels humanitaires, et à assurer leur accès sûr et sans entrave aux populations nécessiteuses afin de leur permettre d'exercer efficacement leur fonction d'assistance à la population civile touchée, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire;

d) *Invite* les États à prendre toutes les mesures possibles pour enquêter le plus sérieusement possible sur les crimes perpétrés contre le personnel humanitaire afin de traduire en justice les personnes responsables de ces crimes odieux, en prenant pleinement en considération leur gravité, à promulguer la législation nationale qui s'impose, et à envisager de signer et de ratifier le statut de Rome relatif à un Tribunal pénal international;

e) *Constate* que la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et des personnels associés⁵ est désormais en vigueur, exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier cette Convention, mais constate à cet égard que la Convention ne s'applique pas automatiquement à la plupart du personnel humanitaire et, par conséquent, exhorte les États à répondre rapidement à la recommandation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'élargir son champ d'action à l'ensemble du personnel humanitaire, moyennant l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention de 1994 ou par toute autre voie appropriée;

f) *Encourage* le HCR à continuer d'élaborer et d'intégrer des dispositifs appropriés en matière de sécurité dans ses opérations et d'allouer des ressources adéquates pour la sûreté et la sécurité de son personnel ainsi que des populations relevant de sa compétence.

D. Décision sur les questions relatives aux programmes, à l'administration et aux finances

26. Le Comité exécutif,

a) *Confirme* que les activités proposées au titre du budget-programme annuel pour 2001, telles qu'elles figurent dans le document A/AC.96/932 ont été estimées, après examen, conformes au statut de l'Office du Haut Commissaire (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions de bons offices du Haut Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par

² A/AC.96/895, par. 20; A/AC.96/911, par. 28.

³ Résolution 54/192 de l'Assemblée générale.

⁴ S/PRST/2000/4.

⁵ Résolution 49/59, annexe.

l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires;

b) *Approuve* les programmes et budgets pour les opérations régionales, les opérations globales et le Siège au titre du budget-programme annuel pour 2001, soit 872 403 100 dollars des États-Unis, y compris une réserve des opérations de 79 309 400 dollars des États-Unis (soit 10 % des activités programmées), tous ces chiffres figurant dans le tableau I.3; outre la contribution du budget ordinaire des Nations Unies de 19 124 600 dollars des États-Unis et des crédits pour les administrateurs auxiliaires (7 millions de dollars des États-Unis), les besoins pour 2001 s'élèvent au total à 898 527 700 dollars des États-Unis; *autorise* le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale approuvée, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et des budgets du Siège, à partir de fonds dont l'affectation n'est pas restrictive;

c) *Approuve* le budget-programme annuel révisé pour l'an 2000, soit 824 740 973 dollars des États-Unis qui, outre la contribution du budget ordinaire des Nations Unies de 20 191 400 dollars des États-Unis et des crédits pour les administrateurs auxiliaires de 6 826 400 dollars des États-Unis ainsi que les besoins au titre des programmes supplémentaires en 2000, porte le total des besoins pour l'an 2000 à 942 346 173 dollars des États-Unis (voir tableau I.3);

d) *Demande* au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le budget-programme annuel pour 2001; et l'autorise, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvements sur la réserve des opérations, à lancer des appels spéciaux et à mettre au point des programmes supplémentaires;

e) *Demande* à la présidence d'organiser, dès que possible après la clôture de la cinquante et unième session du Comité, une série de consultations informelles afin de préparer le budget de 2002 et de renforcer le processus de budgétisation stratégique;

f) *Demande* au HCR de continuer à débattre régulièrement avec le Comité permanent de l'établissement de priorités et de la gestion des ressources dans le cadre du budget unifié en vue d'assurer la couverture des besoins fondamentaux;

g) *Prend acte* du *Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés : comptes pour l'année terminée le 31 décembre 1999* (A/AC.96/933), et des *Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes* (A/AC.96/933/Add.1); ainsi que du *Rapport du CCQAB sur le budget-programme annuel pour 2001* (A/AC.96/932/Add.1), du *Rapport sur les activités d'inspection du HCR* (A/AC.96/934) et du *Rapport sur les activités d'évaluation du HCR* (A/AC.96/935); et demande à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et aux observations formulées dans ces divers documents de contrôle;

h) *Exhorte* tous les États membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir l'Office du Haut Commissaire, à répondre avec générosité, solidarité et

diligence à ses appels de fonds afin de réunir les fonds nécessaires au titre du budget-programme annuel et des crises imprévues.

E. Décision sur la Conférence d'annonces de contributions

27. Le Comité exécutif,

Rappelant la décision du Comité permanent à sa dix-huitième réunion en juillet 2000, proposant une nouvelle disposition en matière d'annonces de contributions visant à renforcer le dialogue entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les donateurs concernant la mobilisation des ressources dans le contexte de son budget-programme unifié,

Réaffirmant dans ce contexte la nécessité de lier plus étroitement les procédures relatives à l'adoption du budget-programme annuel du HCR, le lancement d'un Appel global et le mécanisme de financement,

a) *Décide* de recommander à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution suivant;

L'Assemblée générale,

i) *Rappelant* ses résolutions 1556 (XV) du 18 décembre 1960 et 1729 (XVI) du 20 décembre 1961 sur la convocation d'un comité plénier ad hoc sous l'égide du Président de l'Assemblée générale dès que possible après l'ouverture de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale afin d'annoncer des contributions volontaires aux programmes en faveur des réfugiés pour l'année suivante,

ii) *Rappelant également* que le Comité ad hoc de l'Assemblée générale pour l'annonce de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été convoqué chaque année sous l'égide du Président de l'Assemblée générale ou de son remplaçant au Siège des Nations Unies à New York, immédiatement après le débat sur le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au sein de la Troisième Commission,

iii) *Notant* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/146 du 17 décembre 1999, a approuvé la présentation d'un budget-programme annuel unifié pour l'Office du Haut Commissaire,

iv) *Notant également* que les besoins financiers au titre du budget-programme annuel pour les programmes du HCR sont présentés dans l'Appel global publié chaque année à la fin novembre-début décembre à Genève et constituent la base des annonces de contributions en réponse à l'information fournie dans l'Appel global,

v) *Décide*, afin d'améliorer et de rationaliser le mécanisme de financement suite à l'adoption du budget-programme annuel, que le Comité ad hoc de l'Assemblée générale pourrait être convoqué dès 2001 à Genève au Siège du HCR.

F. Décision sur le cinquantième anniversaire du HCR et sur la Journée mondiale du réfugié

28. *Le Comité exécutif,*

a) *Décide*, pour commémorer le 50e anniversaire de l'établissement de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de présenter aux fins d'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le projet de résolution suivant :

L'Assemblée générale,

i) *Rend hommage* à l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour son rôle de chef de file et la coordination de l'action internationale en faveur des réfugiés; elle reconnaît les efforts incessants du HCR pour fournir une protection et une assistance internationales aux réfugiés ainsi qu'aux autres personnes relevant de sa compétence et promouvoir des solutions durables à leurs problèmes au cours des cinquante dernières années;

ii) *Rend hommage* au dévouement des agents humanitaires des Nations Unies et des personnels associés, du personnel du HCR sur le terrain, y compris le personnel local, qui risquent leur vie dans l'exercice de leurs fonctions;

iii) *Réaffirme* son appui aux activités du HCR, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, en faveur des rapatriés, des apatrides et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire;

iv) *Prend acte* du rôle crucial des partenariats avec les gouvernements, les organisations internationales, régionales et non gouvernementales ainsi que la participation des réfugiés aux décisions touchant à leur vie;

v) *Reconnaît* qu'en vertu de ses activités en faveur des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence, le HCR contribue également à promouvoir les buts et principes des Nations Unies, en particulier ceux qui ont trait à la paix, aux droits de l'homme et au développement;

vi) *Note* que 2001 marque le 50e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qui établit les fondements de la protection internationale des réfugiés;

vii) *Constate* que l'Organisation de l'unité africaine est convenue de faire coïncider une Journée internationale du réfugié avec la « Journée du réfugié africain » le 20 juin;

viii) *Décide* qu'à compter de 2001, la date du 20 juin sera retenue pour la célébration de la « Journée mondiale du réfugié ».

G. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2001

29. *Le Comité exécutif,*

Ayant examiné les questions dont il a été saisi à sa cinquante et unième session, y compris le thème annuel HCR@50 : de la réponse aux solutions, et le *Rapport sur*

les travaux du Comité permanent (A/AC.96/942), et ayant à l'esprit les décisions et conclusions de sa cinquante et unième session,

Notant le climat actuel de sollicitations croissantes et concurrentes en matière de temps et de ressources, ce qui exige une évaluation constante de la façon dont opère le HCR, et *reconnaissant* que le Comité exécutif doit, selon que de besoin, fournir des conseils au Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et *considérant* qu'il incombe aux États d'assister le Haut Commissaire autant que faire se peut,

a) *Décide* d'axer le programme de travail du Comité permanent en 2001 sur les points suivants : protection internationale; politique en matière de programmes/protection; programmes et financement; bonne gestion; coordination; et gestion, finances, contrôle et ressources humaines;

b) *Demande* aux États membres de passer en revue, lors de la réunion de planification prévue pour décembre 2000, des propositions spécifiques aux fins d'inclusion dans le programme de travail pour l'an 2001, compte tenu du calendrier noté par la réunion de planification en 1999, afin de soumettre le programme de travail qu'ils auront arrêté à la première réunion du Comité permanent en 2001 aux fins d'adoption officielle; et demande aux États membres de garder à l'esprit l'intérêt que présente l'établissement des points de l'ordre du jour sur une période de deux ans ou plus;

c) *Demande* au HCR d'inclure dans sa documentation sur chaque point les recommandations pertinentes d'audit et du CCQAB ainsi que les mesures prises pour mettre en oeuvre ces recommandations ainsi que les décisions et conclusions y relatives du Comité exécutif;

d) *Autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des points, en tant que de besoin, à son programme de travail entre les sessions;

e) *Décide* de ne convoquer que trois réunions du Comité permanent en 2001, en février/mars, juin/juillet et immédiatement avant la cinquante-deuxième session du Comité exécutif;

f) *Invite* le Comité permanent à lui présenter un rapport sur ses travaux à sa cinquante-deuxième session;

g) *Prie instamment* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le Comité exécutif soit une instance où l'on débattenne de façon intéressante et interactive et fournisse au HCR des orientations aux fins de mise en oeuvre dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

H. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif

30. *Le Comité exécutif,*

Décide d'adopter l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème annuel.
5. Rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - i) Protection internationale;
 - ii) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances.
6. Examen et adoption du budget-programme annuel du HCR pour 2002.
7. Rapports relatifs au contrôle du programme.
8. Réunions du Comité permanent en 2002.
9. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité exécutif
10. Questions diverses.
11. Adoption du projet de rapport sur la cinquante-deuxième session du Comité exécutif.
12. Clôture de la session.

I. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2000-2001

31. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes des délégations de gouvernements observateurs aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2000 à octobre 2001 :

Azerbaïdjan, Burundi, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Iraq, Kenya, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, Saint-Marin, Slovaquie, Ukraine, Uruguay.

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de gouvernements observateurs aux fins de participation aux réunions au cours de la période susmentionnée;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2000 à octobre 2001 :

Organisations, organes, fonds et Programmes des Nations Unies, Commission européenne, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain et militaire de Malte, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Ligue des États arabes, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Conseil de l'Europe, Organisation internationale pour les migrations.

J. Décision sur la participation des organisations non gouvernementales (ONG) en qualité d'observateur aux travaux du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et de son comité permanent

32. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision concernant la participation des délégations observatrices aux travaux du Comité exécutif et de son Comité permanent (A/AC.96/912), et comptant désormais trois années consécutives de participation des délégations observatrices d'ONG,

Notant que dans sa résolution 52/104 adoptée le 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de prolonger le mandat de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période supplémentaire de cinq ans jusqu'à la fin de l'année 2003,

Reconnaissant l'importance des ONG en tant que partenaires des activités humanitaires du HCR en faveur des réfugiés, la contribution utile qu'ils ont apportée aux réunions du Comité exécutif et de son Comité permanent,

a) *Décide* de prolonger la participation des délégations observatrices des ONG jusqu'à la fin de 2003;

b) *Décide en outre* que la participation des ONG, en qualité qu'observateur continuera de suivre la procédure établie par le Comité permanent (A/AC.96/888);

c) *Décide également* de passer en revue la participation des délégations observatrices d'ONG à la fin de 2003.

Annexe I

Décisions et conclusions adoptées par le Comité permanent en 2000

Conformément aux pouvoirs dont il a été investi par le Comité exécutif, le Comité permanent a adopté un certain nombre de décisions sur des questions incluses dans son programme de travail. Les textes de ces décisions sont annexés aux rapports des différentes réunions du Comité permanent de la manière suivante :

A/AC.96/929 : Rapport de la dix-septième réunion du Comité permanent (29 février-2 mars 2000)

- Décision sur le programme et le financement
- Décision sur le plan à moyen terme
- Décision sur le budget-programme annuel
- Conclusion sur les réfugiés âgés
- Conclusion sur l'intégration des préoccupations en matière d'environnement dans les opérations pour les réfugiés

A/AC.96/939 : Rapport de la dix-huitième réunion du Comité permanent (5-7 juillet 2000)

- Décision sur la mobilisation des ressources pour un budget unifié : la Conférence d'annonces de contributions
- Décisions sur les principes directeurs applicables à la mobilisation des ressources pour couvrir le budget unifié du HCR
- Décision sur le thème annuel de la cinquante et unième session du Comité exécutif

Annexe II

Déclaration liminaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa cinquante et unième session (Genève, 2 octobre 2000)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à cette cinquante et unième session du Comité exécutif. J'ai le plaisir et l'honneur d'accueillir un invité très spécial, Kofi Annan – le premier Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'adresser à ce comité. Nous tous au HCR considérons sa venue comme le retour au foyer d'un de nos plus illustres anciens collègues. Ses sages conseils et son amitié ont été pour moi une immense source d'encouragement au fil des ans. Je vous propose de lui réserver nos applaudissements les plus chaleureux.

Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue aux délégations du Chili, de la Côte d'Ivoire et de la République de Corée en leur qualité de nouveaux membres du Comité et de féliciter le Bureau nouvellement élu ainsi que son Président, S. E. l'Ambassadeur Khorram de la République islamique d'Iran. Il apporte sa riche expérience d'instances multilatérales qui aidera le Comité à traverser l'année de transition qui s'annonce. J'aimerais remercier tout particulièrement le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Pérez-Hernández y Torra d'Espagne : son engagement, son esprit novateur et sa bonne humeur resteront longtemps dans nos mémoires.

Deux fois au cours du mois écoulé nous nous sommes réunis dans cette même salle pour exprimer notre chagrin et notre colère devant les assassinats sauvages de nos collègues Samson Aregahegn, Carlos Caceres et Pero Simundza au Timor occidental et Mensah Kpognon en Guinée. Fort heureusement, Laurence Djeya, enlevée au cours de l'attaque en Guinée, est aujourd'hui de retour chez elle, saine et sauve, en Côte d'Ivoire. Ces crimes ont anéanti quatre familles, notre Office et l'ensemble de la communauté humanitaire. J'ai décidé qu'à l'occasion du 50e anniversaire du Haut Commissariat, au Siège, nous allions inaugurer un mémorial en l'honneur de nos collègues et de tous les fonctionnaires du HCR qui ont perdu la vie pour la cause des réfugiés.

Coup d'oeil sur le passé

Mesdames et Messieurs,

Du fait de mon départ à la fin de l'année, j'espère que vous me permettrez de vous parler un petit peu plus longtemps et de commencer par une brève réflexion sur les 10 années qui viennent de s'écouler.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Haut Commissaire en 1991, la guerre froide venait de s'achever et l'on parlait d'un nouvel ordre mondial. Les changements positifs ont été extraordinaires. La démocratie s'est répandue en Europe centrale et

orientale et dans presque tous les pays de l'Amérique latine. L'Afrique du Sud a mis fin à l'apartheid.

Ce n'est pas la fin de l'Histoire, comme un érudit l'avait prédit. De fait, l'époque est devenue très complexe, notamment dans notre domaine d'activité. En 1991, quelques semaines après ma prise de fonctions, quelque deux millions de Kurdes irakiens ont fui vers l'Iran et la Turquie. Nous nous sommes ensuite rendus au Nord de l'Iraq et avons travaillé pour la première fois en étroite collaboration avec les forces militaires internationales. Au cours des années qui ont suivi, notamment en ex-Yougoslavie et en Afrique centrale, nous avons été constamment contraints de repenser nos stratégies de protection, d'assistance et de recherche de solutions.

Les fondements de la protection sont toujours juridiques, mais la *fourniture* de la protection est devenue de plus en plus une activité opérationnelle, pratique et concrète. Le HCR est monté au front, souvent dans les situations de conflit. Nous sommes devenus beaucoup plus actifs dans les pays d'origine, particulièrement pour aider les rapatriés à se réintégrer. L'époque a également exigé des approches novatrices en matière d'asile. Nous avons foulé des sols vierges et, ensemble, sauvé beaucoup de vies en favorisant la protection temporaire pour les réfugiés de Bosnie-Herzégovine.

En même temps, les nouvelles formes de conflit ont rendu les mouvements de populations forcés plus fluides et plus complexes que jamais. Nous nous sommes trouvés confrontés à des ambiguïtés et des dilemmes terribles, souvent *seuls*. En Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, la communauté internationale s'est engagée trop tard et seulement après que les souffrances humaines aient atteint des proportions dramatiques. Depuis 1994, dans la région des Grands Lacs, il n'y a pas eu d'engagement international significatif, à l'exception des opérations humanitaires.

Certains des conflits restés sans solution à l'issue de démarches politiques et diplomatiques ont déclenché une réaction militaire de la part de la communauté internationale. Ce fut là le début d'une nouvelle ère que l'on a qualifiée d'« ère des guerres humanitaires » – un terme que je trouve très préoccupant – et de l'invasion de l'espace humanitaire.

Bilan

Une nouvelle décennie – une nouvelle ère – commence désormais pour le HCR. En acceptant mon dernier mandat, j'ai dit que je ne voulais pas laisser derrière moi un héritage mais un avenir. Aujourd'hui j'aimerais préciser un peu l'image que je me fais de cet avenir mais, avant de le faire, permettez-moi de faire le bilan de la période qui s'achève.

Nous avons enregistré des succès. Le plus important est que des millions de réfugiés, au cours des 10 dernières années, sont rentrés chez eux. En commençant par le retour des exilés du Congrès national africain vers l'Afrique du Sud de l'après-apartheid; le dossier le plus important qui a suivi concerne le Mexique où une guerre de vingt ans avait déraciné plus d'un tiers de la population. Nous avons travaillé dur et, en 1995, la totalité des réfugiés, soit 1,7 million de personnes, étaient de retour chez eux; mais il y a mieux : ils y *sont restés*.

Nous avons également enregistré des succès en Asie et en Amérique latine. Au Cambodge, nous avons aidé près de 400 000 réfugiés à rentrer chez eux.

L'achèvement du rapatriement depuis la Thaïlande vers la République démocratique populaire lao et la fermeture du centre de Pillar Point à Hong Kong au début de cette année ont mis un terme à l'histoire longue de 25 ans des réfugiés indochinois. Je me suis rendue au Mexique l'année dernière pour assister à la clôture officielle de l'opération de rapatriement du HCR qui a mis un terme à des décennies de crises de réfugiés en Amérique centrale.

La recherche de solutions aux problèmes de réfugiés prend du temps. C'est une leçon que j'ai apprise au fil des ans. Mais le Plan d'action global pour les réfugiés vietnamiens, tout comme le processus de la CIREFCA en Amérique centrale, a démontré que les problèmes complexes de réfugiés *peuvent* être résolus lorsque les gouvernements le veulent et lorsque les ressources sont disponibles – et souvent ils ne sont pas résolus par le simple rapatriement librement consenti mais aussi par une *combinaison* de solutions qui peuvent inclure l'intégration sur place et l'octroi de la citoyenneté ou la réinstallation dans les pays tiers.

Permettez-moi également de parler des situations de réfugiés sans solution. Il y en a beaucoup et je n'en aborderai que quelques-unes. Je souhaiterais commencer par les crises où il existe des signes encourageants de progrès, concrets dans certains cas et plus embryonnaires ailleurs.

Par exemple, les retours des minorités deviennent enfin une réalité tant en Bosnie-Herzégovine qu'en Croatie. Les réfugiés rentrent vers la Croatie depuis la République fédérale de Yougoslavie qui accueille le plus grand nombre de réfugiés d'Europe. Les personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine rentrent même dans des villes qui étaient pratiquement synonymes de nettoyage ethnique. Les tensions ont perduré, les conditions de sécurité se sont améliorées et les obstacles au retour sont souvent plus pratiques que politiques. Mais ces tendances positives ne sont pas irréversibles. Il faut davantage d'argent pour construire des logements et créer des emplois qui ancreront les retours.

La situation au Rwanda laisse entrevoir des progrès mais il faut de nouveaux investissements en matière de développement pour consolider les retours et encourager la réconciliation. Les activités de réintégration du HCR se terminent. Les acteurs du développement doivent prendre le relais. Le Gouvernement doit avoir la volonté politique de résoudre les problèmes fondamentaux du partage du pouvoir et de la démocratisation.

Le Burundi se trouve également à la croisée des chemins, entre la paix et la reprise du conflit. Ce dernier entraînerait certainement des déplacements massifs. Le Président Mandela a donné un nouvel élan au processus d'Arusha. Le fait que plusieurs parties clefs n'aient pas réussi à signer l'accord du 28 août a constitué une déception mais les efforts doivent se poursuivre. Si la paix est au rendez-vous, le HCR est prêt à aider plus d'un demi-million de réfugiés à rentrer depuis la République-Unie de Tanzanie. Entre-temps, il nous faut aider le Gouvernement tanzanien à maintenir ses politiques d'asile généreuses. Les réfugiés ne reçoivent que 60% de la ration alimentaire quotidienne. La tension monte et la diminution de l'assistance pourrait être interprétée à tort comme une anticipation du retour prématuré des réfugiés.

Dans la corne de l'Afrique, les combats au début de cette année ont déraciné presque 1,5 million de personnes en Érythrée (y compris 90 000 personnes ayant cherché refuge au Soudan où je me suis rendue en juin). Des efforts internationaux

résolus ont toutefois abouti à un cessez-le-feu et ont contribué à remédier aux pires conséquences de la dernière sécheresse. Le déploiement d'une mission d'observateurs des Nations Unies est en cours. Les gens rentrent chez eux. Nous avons désormais rapatrié plus d'un quart des réfugiés ayant fui vers le Soudan. Un accord de paix définitif ouvrirait la voie à la recherche de solutions, tant pour les personnes déplacées récemment que pour les réfugiés arrivés dans le cadre d'exodes antérieurs. Ce serait un facteur de stabilisation important dans une région qui laisse entrevoir d'autres signes encourageants, par exemple en Somalie.

Les situations où des progrès évidents ont été enregistrés sont peut-être les plus importantes pour nous du fait que le HCR peut faire la différence. Nous jouons un rôle important en facilitant le retour et en répondant aux besoins humanitaires à mesure que la paix se construit. Ailleurs, malheureusement, les solutions aux problèmes de réfugiés nous échappent encore. Permettez-moi de mentionner quelques situations qui me préoccupent beaucoup.

L'Afrique, où je me suis rendue 31 fois depuis 1991, continue de susciter la plus vive préoccupation du HCR. L'Afrique centrale est peut-être la zone la plus inquiétante avec des conflits permanents et des déplacements massifs au sud du Soudan, en Angola et en République démocratique du Congo.

Au Congo, théâtre d'un affrontement complexe d'intérêts politiques, militaires et économiques, *la population souffre*. Je tiens à dire haut et fort que des millions de personnes souffrent et que l'on fait bien peu de choses pour améliorer leur condition. Il est paradoxal qu'au moment où les Congolais continuent de chercher refuge à l'extérieur du pays et où 1,8 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du territoire, plus de 300 000 personnes venant de pays voisins ont cherché refuge au Congo! C'est bien l'illustration de la dimension régionale de la crise mais aussi du profond désespoir des personnes en quête de sécurité.

À l'heure où je parle, des réfugiés fuient vers le Congo-Brazzaville par centaines – dans l'une des régions les plus inhospitalières et inaccessibles du monde. Pendant combien de temps encore la communauté internationale va-t-elle les ignorer? L'Accord de Lusaka pourrait être le seul cadre existant pour la paix mais c'est aujourd'hui l'impasse. Ne devrait-on pas exercer davantage de pression sur les belligérants et leurs appuis? J'ai dit au Président Kabila et au Rassemblement congolais démocratique (RCD) à Goma que le prix à payer pour leurs propres populations est intolérable et je leur ai dit, ainsi qu'au Président Museveni et au Président Kagame : « n'oubliez pas le coût humain de cette guerre à l'heure des négociations ». L'autre région très préoccupante est l'Afrique occidentale. De nombreux revers dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé empêchent 1 million de réfugiés sierra-léoniens de rentrer chez eux. Des milliers d'autres sont déplacés à l'intérieur du pays et reçoivent peu d'assistance. Il faut une aide internationale plus décisive pour un déploiement plus important des forces de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone.

Mais il y a encore plus préoccupant. Samedi dernier, nous avons déploré deux nouvelles attaques dans les zones frontalières de la Guinée. Cela montre que nous courons sérieusement le risque d'une escalade de l'instabilité pouvant engendrer un déplacement massif *dans la région* – et les flux de réfugiés pourraient devenir un des « véhicules » de contagion du conflit. Pendant des années, les populations ayant fui le Libéria et la Sierra Leone ont trouvé un refuge sûr en Côte d'Ivoire et en Gui-

née. Ces deux pays doivent recevoir davantage d'appui pour aider les réfugiés, tout en empêchant les groupes armés de pénétrer dans les zones accueillant les réfugiés.

Il faudra que l'assistance humanitaire s'accompagne de mesures de sécurité adéquates – le Président Conté de la Guinée a demandé une aide afin de surveiller les frontières avec la Sierra Leone et le Libéria. C'est une requête légitime. Les forces de maintien de la paix doivent également se concentrer sur les zones frontalières si nous entendons éviter l'extension du conflit et une catastrophe humanitaire.

Pour en venir à d'autres continents, les Afghans constituaient la population de réfugiés la plus importante du monde lorsque je suis devenue Haut Commissaire. Aujourd'hui 2,5 millions de réfugiés afghans sont toujours en exil – même après le rapatriement de plus de 4 millions de personnes depuis 1992, y compris 166 000 personnes depuis l'Iran et le Pakistan au cours de cette année. Je viens juste de rentrer de la région. Bien d'autres réfugiés aimeraient rentrer chez eux mais les obstacles persistent : le conflit incessant; l'absence de possibilités économiques, les services de base, le respect des droits de l'homme – et je l'ai souligné aux représentants des Taliban – particulièrement des droits des femmes; la sécheresse et enfin la pénurie de ressources pour les opérations humanitaires. En même temps, la lassitude en matière d'asile complique le retour et la fatigue des donateurs explique que le HCR soit incapable de répondre à leurs besoins fondamentaux. L'allocation d'un volume plus important de ressources à cette opération, tant dans les pays d'asile qu'en Afghanistan, constitue une priorité. Mais les ressources à elles seules ne résoudront pas ce problème. Il faut un engagement international déterminé pour trouver une solution politique à la tragédie de l'Afghanistan.

Au Kosovo, l'opération massive de secours internationaux s'achève. Nous n'avons eu à déplorer aucune victime des intempéries ou de la famine au cours de l'hiver dernier. Cela relève de l'exploit. L'accent du HCR doit désormais être mis sur la protection et l'assistance des non Albanais. Les minorités au Kosovo vivent dans un état virtuel de siège dans des enclaves monoethniques cernées par les gardes de la KFOR et soutenues par le HCR et d'autres institutions humanitaires. Nous devons dépasser le cycle de la violence et de la vengeance et mettre fin au climat d'impunité. La première étape vers le retour sera de permettre à la population non albanaise résiduelle de rester au Kosovo. Cela constituera une solution pour ceux qui sont partis.

Dans la Fédération de Russie, les conflits qui ont éclaté en Tchétchénie en septembre 1999 ont déraciné 250 000 personnes et laissé dans la misère de nombreuses personnes. Quelque 170 000 personnes déplacées et rapatriées sont aux prises avec un deuxième hiver rigoureux en Tchétchénie, tout comme 170 000 autres personnes déplacées en Ingouchie. Le HCR fournit une assistance transfrontalière limitée en Tchétchénie, dans toute la mesure du possible, mais nous n'avons que peu d'impact car la sécurité et le risque d'enlèvement nous empêchent de travailler à l'intérieur de la Tchétchénie et restreignent nos opérations aux républiques voisines.

Le problème des réfugiés bhoutanais au Népal a également été difficile à résoudre. Je me suis rendue au Bhoutan et au Népal en avril. À mon avis, nous devrions être proches d'une solution pour quelque 100 000 réfugiés qui languissent dans les camps du Népal depuis sept ans. Ils attendent avec impatience leur retour au foyer sans condition. Dans ce cas, l'obstacle à une solution n'est pas un conflit mais plutôt différentes interprétations sur la façon de sélectionner les réfugiés en vue du retour. J'ai exhorté les deux gouvernements à surmonter leurs différends. J'ai

suggéré une formule et mis à disposition les données du HCR. Le Népal a accepté, le Bhoutan a refusé. Jusqu'à la conclusion d'un accord, les gens continueront d'être privés de leur droit légitime au retour.

La situation au Timor me préoccupe gravement. Le HCR s'est employé toute l'année à essayer de trouver des solutions aux réfugiés du Timor oriental se trouvant au Timor occidental. Mes collègues travaillent dans des conditions harassantes, tirant 170 000 réfugiés des camps et les aidant à rentrer, aux prises avec le harcèlement, l'intimidation et la violence des milices favorables à l'intégration. Après le meurtre de nos trois collègues, nous avons été obligés d'abandonner 125 000 réfugiés. Bon nombre d'entre eux auraient choisi le rapatriement. Tous ont besoin d'une solution. Nous voulons absolument les aider et appuyer le Gouvernement indonésien. Mais cet appui comporte des conditions. Nous ne retournerons que si les autorités désarment et démantèlent les milices, arrêtent et poursuivent les meurtriers de nos collègues.

La liste des situations où une solution n'est pas encore en vue est malheureusement longue. Il nous faut mentionner également les quelque 400 000 réfugiés soudanais éparpillés dans plusieurs nations africaines, le retour toujours attendu des réfugiés du Sahara occidental, les 100 000 réfugiés dans les camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, les nombreuses personnes déplacées par les conflits encore « gelés » du Sud du Caucase, les centaines de milliers de personnes déplacées en Colombie et plus d'un demi-million de personnes déplacées à Sri Lanka. Dans la plupart de ces situations, une combinaison de mouvements sécessionnistes ou rebelles et la faiblesse des processus de résolution des conflits – et l'absence d'engagement et de ressources internationales – ont créé une spirale dangereuse qui rend la recherche de solutions très difficile.

Regard vers l'avenir

Mesdames et Messieurs,

Nos objectifs communs seront toujours de sauver des vies, de fournir une protection et de trouver des solutions. Le bilan de ces 10 années n'est pas mauvais. Nous avons fait des progrès dans certains domaines. Nous avons soulevé les bonnes questions dans d'autres. Parfois nous avons été accusés de trahir notre mandat. Parfois, on nous a dit que nous changions trop rapidement. Mais le HCR a dû faire face à un environnement dynamique, évoluer et améliorer sa performance afin de relever des défis de plus en plus importants. Nous devons poursuivre sur cette voie.

C'est donc vers *l'avenir* que je veux me tourner. Je vois cinq domaines importants sur lesquels nous devons réfléchir, planifier et prendre des mesures concrètes – les situations d'urgence, la sécurité, les flux complexes de population, l'établissement de la paix et la coexistence.

Tout d'abord, nous devons continuer à *renforcer la capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence du HCR* qui est au coeur de notre aptitude à sauver des vies. Les mécanismes d'urgence établis en 1992 ont considérablement amélioré notre aptitude à faire face aux crises de réfugiés. Nous nous sommes dotés de dispositifs stand-by efficaces, particulièrement pour le personnel. Nous avons amélioré le niveau de préparation de nos homologues gouvernementaux et non gouvernementaux par le biais d'une formation et d'un appui à la planification pour imprevus.

Je suis fier de ces réalisations. Mais l'environnement humanitaire a changé depuis 1992. La réponse initiale du HCR au cours de la crise de réfugiés au Kosovo a révélé la nécessité cruciale de passer en revue nos mécanismes d'urgence. Sur la base des recommandations de l'évaluation indépendante sur le Kosovo, nous mettons en oeuvre – dans les limites des ressources disponibles – un plan d'action visant à accroître notre capacité de réaction par le biais d'accords stand-by élargis, de fichiers de personnels formés et prêts à un déploiement rapide et le développement de nécessaires et d'ensembles pour répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité, de logistique, de télécommunication et de logement sur le terrain. Le Chef du nouveau Service de réponse d'urgence est directement responsable devant moi et sera également chargé de la liaison avec les forces de sécurité et les forces militaires.

Cela m'amène au deuxième domaine où des efforts accrus sont nécessaires – *la création d'un environnement sûr pour les zones peuplées de réfugiés et les opérations humanitaires.*

Au Congo oriental et plus récemment au Timor occidental, nous avons tiré de douloureuses leçons des conséquences tragiques de la coexistence des réfugiés et des auteurs de violences. Des tendances semblables se font jour en Afrique occidentale.

Depuis 1997, j'ai préconisé une « échelle d'options » entre, d'une part, les forces de maintien de la paix au sens strict du terme et, d'autre part, l'absence de toute mesure de sécurité. Le concept reste valable mais nous devons en assurer la mise en oeuvre. Notre objectif est de concrétiser les options « moyennes » telles que le déploiement d'observateurs civils internationaux ou de corps de police afin de renforcer les mécanismes locaux d'application de la loi.

La récente publication du rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est un pas en avant dont nous nous félicitons. Nous nous réjouissons de travailler avec le Secrétaire général à la mise en oeuvre de ses recommandations. Je crois que le HCR peut contribuer utilement à ces discussions tout comme nos partenaires humanitaires opérant sur le terrain et exposés aux mêmes risques – le PAM, l'UNICEF, l'OCHA, le Mouvement de la Croix-Rouge, l'OIM et de nombreuses ONG.

Parallèlement, nous devons nous engager résolument sur la voie de l'amélioration des conditions de sécurité du personnel. À l'heure où je parle, le HCR et d'autres personnels humanitaires sont exposés à de grands dangers dans de nombreuses régions du monde. Il est essentiel de peser la nécessité d'être auprès des réfugiés – souvent dans des zones très dangereuses – par rapport à l'exigence de sûreté du personnel. J'ai mandaté des enquêtes distinctes concernant les assassinats d'Atambua et de Macenta sous la responsabilité de l'Inspecteur général. Un examen de nos dispositifs actuels en matière de sécurité, sous la coordination du Haut Commissaire assistant, inclut une réévaluation des critères conduisant à suspendre les opérations, à évacuer le personnel et à reprendre nos activités. Le HCR contribuera également à l'examen actuel des dispositifs de sécurité du Secrétaire général à l'échelle des Nations Unies.

Nous devons travailler en étroite collaboration, particulièrement avec la communauté humanitaire. Je suis reconnaissante à Catherine Bertini, Directrice exécutive du PAM, d'être aujourd'hui parmi nous afin de s'adresser au Comité exécutif

sur les questions de sécurité. Et alors que nous apprécions les marques de sympathie et d'appui que les gouvernements ont exprimées le mois dernier, nous aimerions voir aujourd'hui cet appui se traduire en mesures concrètes. La sécurité du personnel est onéreuse et ne doit pas entrer en concurrence avec les programmes existants qui sont déjà sous-financés. Nous avons besoin de votre aide et nous en avons besoin urgemment.

Votre appui politique nous est également nécessaire. Le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à élaborer un protocole à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et des personnels associés qui étendrait son champ d'application à *l'ensemble* du personnel des Nations Unies engagé dans des opérations humanitaires. Le Statut de Rome du Tribunal pénal international considérerait, à quelques exceptions près, les attaques contre les agents humanitaires comme un crime de guerre. Il faut une action urgente pour consacrer ces principes dans le droit international. Les vies des réfugiés dépendent de nous mais nous ne pourrions les aider que si nous sommes vivants et en sécurité.

Le troisième domaine où nous devons nous montrer créatifs et agir concrètement concerne le *développement de nouvelles approches face aux mouvements de populations forcés complexes*.

Je considère que cette question comporte deux aspects clefs – la garantie de l'asile aux réfugiés et la couverture plus efficace des besoins des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le HCR participe pleinement aux efforts déployés pour renforcer l'approche interinstitutionnelle des Nations Unies. Le nouveau Coordonnateur spécial du Réseau interinstitutions de haut niveau concernant le déplacement intérieur est détaché du HCR. J'ai parlé récemment de la question du déplacement intérieur. Permettez-moi maintenant de me concentrer sur l'asile.

Nous sommes confrontés au défi extraordinaire de répondre à la mondialisation de la migration et du déplacement forcé. Les demandeurs d'asile fuyant la persécution, les violations des droits de l'homme et la violence ont tendance à se mêler aux personnes en quête de meilleures conditions économiques, à celles qui sont déracinées par des catastrophes environnementales et autres. Ils viennent souvent des mêmes pays, empruntent les mêmes itinéraires, détiennent les mêmes documents d'identité et utilisent les services des mêmes trafiquants et des mêmes réseaux d'introduction clandestine de personnes. En conséquence, l'asile et la migration irrégulière se mêlent dans l'esprit du public. Les populations de nombreux pays sont de plus en plus troublées par ce qu'elles considèrent comme un abus du système et par le coût de l'octroi de l'asile. Les gouvernements ont répondu en restreignant l'accès des demandeurs d'asile à leur territoire, en les détenant dès leur arrivée, en interprétant de façon restrictive leurs obligations en matière de protection et en créant des formes de protection nouvelles et moins généreuses.

Nous ne pouvons ignorer ces préoccupations légitimes. Mais je reste fermement convaincue qu'il est de l'intérêt commun fondamental des gouvernements, du HCR et des réfugiés d'avoir un régime de protection internationale universelle efficace. Je puise une source d'encouragement dans le fait que l'Union européenne, lors du Sommet de Tampere d'octobre dernier, se soit engagée à mettre en oeuvre sans réserve et sans restriction la Convention de 1951.

Comme nous l'avons annoncé en juillet, le HCR lance un processus de consultations spéciales avec les gouvernements. Notre objectif n'est pas de renégo-

cier la Convention de 1951. Nous espérons plutôt promouvoir son application pleine et entière et élaborer de nouvelles approches ainsi que les outils et les normes nécessaires pour assurer sa pertinence et son actualité. Nous prévoyons de commémorer le 50e anniversaire de la Convention en 2001 par différents événements, y compris l'appui à une grande manifestation intergouvernementale.

Le quatrième domaine que je voudrais mentionner a trait à la nécessité de *combler le fossé entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement dans la transition de la guerre à la paix.*

Bon nombre de situations postconflit contemporaines souffrent d'un sous-financement chronique. Les ressources sont débloquées immédiatement pour les crises humanitaires hautement médiatisées. Lorsque des investissements en matière de développement sont requis pour consolider des retours fragiles, il nous est beaucoup plus difficile d'attirer l'attention du monde. Parfois, les scènes de misère et de mort semblent une condition indispensable à l'intérêt des donateurs.

Le HCR, la Banque mondiale et le PNUD convoqueront une réunion à Washington en novembre. Sous l'égide du Haut Commissaire adjoint, nous reprendrons les consultations lancées à l'Institution Brookings en 1999 afin de faire avancer les propositions concrètes et de renforcer les liens avec des initiatives parallèles. En 1999, les donateurs ont demandé une plus grande coordination de la part des institutions. Nous avons fait des efforts. Je suis toutefois déçue de voir que nous n'ayons pas davantage d'appui et davantage de soutien financier pour la phase de transition.

Le cinquième défi surgit également dans les situations postconflit. Il s'agit de la *promotion de la coexistence dans des communautés divisées.*

Lorsque cessent les combats et que commence le rapatriement, les réfugiés reviennent souvent vivre avec les personnes qu'ils ont combattues. De la Bosnie-Herzégovine au Rwanda et du Libéria au Timor oriental, c'est le même modèle qui prévaut. Dans de nombreuses régions, le HCR n'est plus aux prises avec une crise de réfugiés mais plutôt avec une crise de rapatriés. Le Kosovo en est peut-être l'exemple le plus marquant. Au cours de ma dernière visite en mai, j'ai été terrifiée de voir les enfants aller à l'école sous escorte militaire de l'OTAN.

Le HCR a lancé une initiative que nous appelons « Imaginons la coexistence ». Nous entreprenons des projets pilotes en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda. Nous sommes confrontés à deux défis. Le premier est de concevoir les moyens de réunir les populations. Le deuxième consiste à faire prendre conscience aux acteurs humanitaires et du développement du potentiel de coexistence ou de son absence dans les activités au sein de communautés divisées. Nous avons appris dans de nombreuses contrées le pouvoir unificateur ou destructeur d'un puits, d'une école ou d'une cour de récréation. Lors de la planification et de la mise en oeuvre des projets, nous devons nous demander : est-ce qu'ils encouragent ou est-ce qu'ils sapent la coexistence? C'est, je le crois, l'une des questions humanitaires fondamentales de la prochaine décennie.

Moderniser le HCR et obtenir des ressources adéquates

Afin de relever ces cinq défis, le Haut Commissariat doit faire davantage d'efforts pour s'adapter. Comme pour toute organisation publique internationale, le changement est un processus douloureux et laborieux pour le HCR. Depuis 1996,

nous avons fait des progrès. Mais il est clair que le HCR doit devenir une organisation beaucoup plus *moderne* s'il souhaite conserver son efficacité et sa pertinence.

Le Haut Commissariat doit être géré, formé et équipé pour un environnement en évolution plus rapide, technologiquement avancé et mondialisé. Au Kosovo, nous avons vu des centaines de milliers de personnes fuir pour leur vie puis rentrer chez elles en quelques *semaines*. Les situations d'urgence soudaines – et les pressions croissantes pour la mise en oeuvre de solutions rapides mettent de plus en plus à l'épreuve notre capacité de gérer le personnel et les ressources. Mais la révolution qui s'est opérée dans la technologie de l'information et des communications est également un prodigieux bon en avant qui nous permet d'opérer beaucoup plus efficacement dans certaines des régions les plus reculées et les plus inhospitalières.

La décentralisation est cruciale. Nous avons commencé avec l'Afrique – et, j'en suis convaincue, en dépit de toutes les difficultés, nous avons pris la bonne décision. J'espère que d'autres régions suivront, peut-être l'Asie en deuxième lieu. Il y a eu des problèmes techniques difficiles à résoudre mais ils ont été compensés par la proximité croissante des hauts fonctionnaires sur le terrain. Nous devons accélérer la décentralisation de la gestion des ressources humaines et financières. La mise en oeuvre du projet de systèmes intégrés en 2001 fournira aux cadres une vision globale de leurs activités – de la protection et du programme aux finances et au budget, aux ressources humaines et à la chaîne d'approvisionnement.

L'autre domaine clef est naturellement les ressources humaines. Le HCR a adopté de nouvelles politiques en matière d'affectations, de promotions et de contrats en janvier. Les principes directeurs sont la performance et l'obligation de rendre des comptes, tant au niveau personnel qu'au niveau de l'organisation. Le résultat final doit être une plus grande transparence, une meilleure objectivité et davantage de justice dans l'administration du personnel.

Nous sommes sur la bonne voie. Mais le processus de mise en oeuvre s'est accompagné de douleurs de plus en plus vives et je ne suis pas encore entièrement satisfaite des résultats. Nous avons désormais identifié les pierres d'achoppement d'un nouveau système et nous sommes en train de les passer en revue mais nous devons aller de l'avant. Nous ne pouvons nous permettre d'être trop lents en matière d'affectations compte tenu de l'évolution rapide sur le terrain.

Nous devons également examiner nos politiques en matière de roulement du personnel. Le roulement est un aspect très délicat des politiques du HCR dans le domaine des ressources humaines dans la mesure où il n'est pas dissociable des valeurs mêmes et de « l'âme » de l'organisation. Nous devons trouver les moyens d'être plus justes à l'égard du personnel qui a passé de longues années dans des lieux d'affectation difficiles. Nous devons également donner aux fonctionnaires davantage de choix aux étapes critiques de leur vie professionnelle et personnelle. Une meilleure gestion du roulement est particulièrement cruciale si nous voulons consolider les progrès récents accomplis en matière de parité et accroître la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs du HCR.

L'amélioration de la gestion des ressources requiert naturellement l'établissement de systèmes rigoureux. Telle est la demande légitime des donateurs. Après 10 ans de gestion d'opérations extrêmement complexes et difficiles, j'aimerais toutefois vous lancer un appel et m'adresser aussi à mon propre personnel. Soyez novateurs. Soyez flexibles. Nous devons devenir les propriétaires et non

pas les prisonniers des systèmes que nous créons. Nous, au HCR, avons toujours tiré fierté de notre dynamisme et de notre orientation vers le terrain. Nous devons éviter de devenir une organisation bureaucratique et frileuse et nous devons donc avoir le courage et la détermination de changer et de nous adapter.

Dernier point et non des moindres, la modernisation du Haut Commissariat sera onéreuse. Au risque de me répéter, je dois malheureusement dire que la situation financière du HCR n'est pas encourageante.

La collecte de fonds a constitué une activité majeure pour moi au cours des 10 dernières années et je suis très reconnaissante à l'appui sans faille que les gouvernements ont apporté au HCR. Puisque c'est mon dernier discours au Comité exécutif, permettez-moi de *remercier* tout particulièrement les États-Unis, le Japon, les pays nordiques, les Pays-Bas et la Suisse qui nous ont soutenu avec le plus de fidélité et de constance.

Malgré leurs efforts et les contributions importantes de quelques autres, le HCR est toutefois devenu une organisation sous financée. Au début de cette année, nous pouvions déjà prédire que les contributions ne nous permettraient pas de couvrir notre budget, la dotation approuvée par ce même comité en octobre dernier. Entre-temps, de nouvelles situations d'urgence ont grevé de 100 millions de dollars notre budget. Le déficit est plus important que celui des années passées.

Pour difficile que cela soit, essayez d'imaginer l'impact que cela a sur les situations *réelles*. Nous avons dû reporter les travaux d'entretien des camps et annuler des programmes à impact rapide en Tanzanie. Nous avons dû suspendre la distribution prévue de colis d'abris aux rapatriés qui vivent sous des bâches plastiques au Rwanda. Nous ne pouvons satisfaire que deux tiers des besoins en logements du camp de réfugiés de Guéckédou en Guinée. La pénurie de fonds en Côte d'Ivoire a ralenti le rapatriement vers le Libéria. Nous avons réduit de moitié l'appui sous forme d'abris en Arménie. Nous n'avons pas été en mesure de financer complètement les programmes de rapatriement et de réhabilitation en Afghanistan.

Les coupures ont touché des activités qui ont un impact direct sur les politiques prioritaires du HCR concernant les femmes, les enfants et l'environnement. Les programmes d'éducation et de formation dans plusieurs pays ont subi des coupures. Nous avons également annulé ou suspendu les activités en matière de reboisement et autres projets environnementaux en Afrique. Ce ne sont là que des exemples. Lorsque je me rends sur le terrain, il m'est douloureux de voir mes collègues incapables de satisfaire certains des besoins élémentaires de ceux qu'ils s'efforcent de servir.

Nous avons fait de gros efforts. L'Appel global, le Rapport intérimaire à mi-parcours et le budget unifié ont pour objet de clarifier nos besoins et de rendre nos opérations plus transparentes. Nous nous adressons de plus résolument à un cercle plus large de parrains potentiels dans le secteur privé, dans le milieu des affaires et parmi le grand public. Pour soutenir ces efforts, nous nous dotons d'un réseau de relations plus professionnelles dans le domaine des médias.

Nous avons également et à maintes reprises établi des priorités et réduit notre budget – plusieurs fois cette année. Cela a entravé tout le processus de décentralisation de la gestion et rendu la planification à long terme impossible. Cela a également diminué la crédibilité du HCR et tendu les relations avec les réfugiés, les gouvernements et nos partenaires d'exécution parmi les ONG.

Le Haut Commissariat sera considérablement affaibli si des mesures urgentes ne sont pas prises. Permettez-moi donc de lancer un appel personnel aux donateurs, particulièrement à la Commission européenne, à certains gouvernements européens et à d'autres pays dont l'appui a récemment décliné ou n'a jamais été proportionnel aux possibilités économiques : si de nouvelles contributions n'arrivent pas, le HCR sera aux prises avec un déficit grave; et si les engagements concernant le budget de l'année prochaine ne sont pas honorés, nous nous trouverons dans la même situation en 2001. Je serais désolée de voir confronté à cette situation le nouveau Haut Commissaire qui assumera la direction de l'Organisation.

Conclusion

Mesdames et Messieurs,

Le HCR célèbrera son 50e anniversaire en décembre de cette année. Mais notre longévité n'est pas le motif de cette commémoration. Le HCR reste nécessaire dans la mesure où la persécution et le conflit forcent un nombre toujours plus grand de personnes à fuir leur foyer. Aussi, lors de notre année commémorative, nous ne célébrons pas le HCR mais plutôt les réfugiés – leur courage, leur détermination et leur capacité de survie envers et contre tout.

Le 14 décembre, le Fonds d'éducation pour les réfugiés sera lancé en tant que legs durable du 50e anniversaire du HCR. Ce fonds fiduciaire donnera aux adolescents réfugiés dans les pays en développement des possibilités en matière d'enseignement secondaire. L'accent sera mis sur la fourniture d'une éducation de qualité au plus grand nombre possible de réfugiés dont les besoins sont les plus grands. J'espère que vous trouverez les moyens d'appuyer cette initiative importante.

J'espère également, et j'en suis convaincue, que vous continuerez d'appuyer cette Organisation. À l'issue de ces 10 ans à la tête du HCR, je puis vous affirmer que le personnel du HCR à qui je suis si redevable pour son appui et souvent ses efforts héroïques – est *remarquable*. Et la cause du HCR est cruciale et le restera pendant longtemps encore.

On me demande souvent : quels ont été le plus grand succès et le plus grand échec de ces 10 ans?

C'est une question difficile et je n'y trouve qu'une réponse. Reviennent alors les nombreuses images – parfois heureuses, parfois tragiques – qui hantent ma mémoire : des images de réfugiés qui rentrent en se congratulant; des images d'enfants à l'agonie, de vieilles femmes implorant de l'aide. Les visages des réfugiés ont été les miroirs les plus fidèles de nos échecs et de nos succès. Les résultats encourageants m'ont donné la force de continuer. La vue de la souffrance humaine m'a emplie de tristesse et de colère et m'a convaincue à chaque fois que notre travail était nécessaire.

La souffrance des réfugiés – à laquelle mes collègues et moi-même sommes confrontés tous les jours dans le monde entier – est immense. La joie des gens qui rentrent chez eux après des années d'exil l'est tout autant. Elles sont toutes les deux au-delà des mots. Elles sont parlantes et je n'en dirai pas davantage, sauf peut-être pour vous exhorter à travers les paroles de la chanson que nous avons choisie pour le 50e anniversaire du HCR : respect. Respectez votre propre engagement à protéger

les plus pauvres des pauvres, ceux qui ont perdu leur foyer. Respectez les travailleurs humanitaires qui sont à leurs côtés sur les lignes de front.

Et, par-dessus tout, respectez les réfugiés.

Merci.

Annexe III

Résumé du Président : thème du millénaire (HCR@50 : de la réponse aux solutions) (Mercredi 4 octobre 2000)

La portée et l'éventail du débat sur le thème annuel – « HCR@50 : de la réponse aux solutions » – ont été à la fois intéressants et stimulants. Comme bon nombre d'entre vous l'ont noté, le cinquantième anniversaire est un moment approprié pour réfléchir sur ce que nous avons accompli. C'est également le moment pour envisager ce que nous devons accomplir à l'avenir et comment nous pouvons travailler ensemble à cette fin. Ici, dans mes remarques de clôture, je n'ai pas l'intention de fournir un résumé global mais plutôt de souligner certaines des principales orientations de notre débat.

Avant tout, cependant, je dois me joindre à vous dans les hommages très sincères et très appuyés rendus au Haut Commissaire et à son personnel tout au long de nos deux jours et demi de discussion. Elle a dit dans ses remarques liminaires qu'elle voulait nous laisser un avenir plutôt qu'un legs. Vous nous avez dit clairement qu'elle nous a laissé les deux : un avenir avec de l'espoir et des défis, ainsi qu'un legs merveilleusement riche sur lequel bâtir notre avenir. Certains d'entre vous ont même pensé qu'il existe désormais une « doctrine Ogata » afin d'orienter notre action au cours du XXI^e siècle.

J'aimerais également me faire l'écho de nombreuses marques de sympathie pour les victimes des familles des événements tragiques du mois dernier en Indonésie et en Guinée. Il me faut également relever la reconnaissance du Comité pour les remarques éloquentes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial à ce propos. Comme l'a constaté le Secrétaire général, les agents humanitaires ont été ciblés – « non pas en dépit de leur appartenance au personnel humanitaire mais précisément en raison de ce fait ». La Directrice exécutive a également souligné que le personnel des Nations Unies « fait tout son possible pour sauver les gens qui vivent dans les circonstances les plus catastrophiques de la planète. Ils n'ont pas à sacrifier leur vie ». Le tollé de colère et de condamnation qui s'est fait entendre doit maintenant se traduire en actions concrètes pour assurer la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel humanitaire où qu'il travaille.

Permettez-moi d'aborder certains des thèmes de notre débat. Les remarques liminaires du Haut Commissaire et le document sur le thème du millénaire nous fournissent un excellent point de départ. Elle a souligné cinq domaines pour une action future : renforcer la capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence; créer un environnement propice pour les zones accueillant des réfugiés et les opérations humanitaires; élaborer de nouvelles approches face aux mouvements de populations forcés et complexes; jeter un pont entre l'aide humanitaire et l'assistance au développement de la transition de la guerre à la paix; et promouvoir la coexistence dans les communautés divisées. Ils sont directement liés aux solutions discutées dans le document : renforcer le système de l'asile, édifier des partenariats, accroître la sécurité, lier l'aide humanitaire et le développement à plus long terme, et promouvoir et établir la paix.

Vos commentaires, en réponse à ces interventions, nous ont aidés à réfléchir de façon plus approfondie sur ces propositions et à les renforcer grâce à la vision des

États Membres, des organisations régionales, des institutions des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales et de la société civile. Toutes ces entités sont des partenaires précieux du HCR dans cette entreprise à long terme. Nous avons également entendu les voix des femmes réfugiées au cours d'une des réunions de cette semaine. Tous ont parlé des sources du conflit, des réponses et des solutions.

Causes

Au plan des causes profondes, bon nombre de personnes ont noté qu'il existe différents facteurs pouvant conduire au conflit et aboutir au déplacement massif. Il s'agit de la pauvreté, de l'absence de développement, de la haine ethnique, de l'avidité, des violations des droits de l'homme. Toute solution, pour être efficace et viable, doit porter sur ces causes profondes de façon globale, coopérative et coordonnée.

Réponses

En réponse aux situations de réfugiés, le HCR a été invité à maintenir la protection comme son objectif prioritaire. Un appui considérable s'est exprimé pour le renforcement de l'institution de l'asile. La Convention de 1951 et le Protocole de 1967 ont été cités comme les pierres angulaires de la protection internationale. Les consultations mondiales qui ont été lancées ont été reçues avec enthousiasme et considérées comme une chance de le reconfrmer.

Au cours d'une histoire longue de cinquante ans, le HCR a adapté ses réponses aux besoins sur le terrain. Les défis en matière d'amélioration perdurent. De nombreux intervenants ont reconnu que la réponse du HCR et sa capacité de réaction devaient être renforcées et adaptées aux situations de plus en plus complexes. Pour y faire face, la coopération entre le HCR et ses partenaires, en particulier les États Membres, est de plus en plus cruciale afin de répondre aux besoins énormes des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Au sein des populations réfugiées, les besoins des groupes vulnérables nécessitent une attention particulière. Le débat a mis clairement en évidence le besoin urgent et critique de fournir la sécurité au personnel humanitaire ainsi qu'aux populations réfugiées prises au piège du conflit, une réalité tragique qui s'impose de plus en plus clairement à nous. Comme l'un de vous l'a exprimé « si les agents humanitaires ne sont pas en sécurité, personne ne l'est ». De fait, si ceux qui s'efforcent de protéger les autres sont menacés, la fonction cruciale de la protection internationale est en péril.

En s'acquittant de ses diverses responsabilités, le HCR s'enrichira des leçons apprises, comme le montre l'évaluation sur le Kosovo. Vous vous êtes réjouis de la volonté du HCR de procéder à son autocritique à cet égard.

Solutions

En termes de solutions, vous avez réaffirmé que le rapatriement volontaire est la solution durable la plus souhaitable. Certains ont reconnu l'importance de l'intégration sur place et de la réinstallation, soulignant les contributions que les réfugiés apportent à leurs sociétés. Les solutions à long terme exigent la participation d'un large éventail d'acteurs. Bon nombre d'entre vous ont commenté les contributions précieuses apportées par les organisations régionales, y compris par le biais de stratégies régionales. Au niveau national, il nous faut trouver des moyens novateurs

d'utiliser les ressources disponibles. Les organisations internationales peuvent à leur tour mieux adapter leurs programmes aux besoins et circonstances spécifiques des pays bénéficiaires.

La création d'un lien entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement – jeter un pont – est vital pour l'établissement de la paix postconflit mais ces efforts demandent un niveau accru et prévisible de financement de façon équilibrée. Parmi d'autres considérations importantes, il convient de citer la création de capacités, l'ancrage des réfugiés dans les communautés où ils rentrent et la promotion d'une culture de paix et de coexistence. Dans ces activités, il est important d'impliquer tous les secteurs de la société, y compris les réfugiés et les rapatriés et de garder à l'esprit les besoins des groupes vulnérables. Comme l'affirme le document sur le thème du millénaire « toute vision du XXIe siècle doit comporter l'établissement de la paix comme composante essentielle, alliant les forces des individus, des États et de la communauté des nations dans la réalisation de cet objectif ».
